

Service Territoires

Loudeac Communauté Bretagne Centre
Mr Le Président
Mr HAMON Xavier
4 Boulevard de la Gare
22600 LOUDEAC

Objet : PLUih de Loudeac Communauté
Bretagne Centre
Avis sur MEC n°2
Dossier suivi par :
Federica PERLETTA
02 96 79 22 18 / 06 31 18 07 17
federica.perletta@bretagne.chambagri.fr

Référence : FP/MC

Plérin, le 2 juillet 2024

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, le 24 avril 2025, le dossier de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Loudeac Communauté Bretagne Centre.

Au vu des éléments de justification présentés dans le dossier, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler sur le projet de construction d'une résidence autonomie à destination des personnes âgées.

Cependant, pour permettre le classement en zone UC de la parcelle concernée, une surface équivalente actuellement classée en zone constructible doit être déclassée en zone agricole. Ce principe est d'ailleurs évoqué à plusieurs reprises dans le document de présentation du projet, notamment concernant le déclassement d'une partie du secteur AUE à proximité du lycée de Merdrignac.

Or, la délibération du conseil communautaire en date du 18 mars 2025 ne prend en compte que le classement en zone UC, sans intégrer le déclassement équivalent en zone agricole.

Nous souhaitons que ces deux modifications de zonage soient réalisées de manière conjointe, dans le cadre d'une même procédure.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Didier LUCAS
Président



Adresse de correspondance :
4 avenue du Chalutier Sans Pitié
BP 10540
22195 Plérin Cedex

02 96 79 22 22
chambres-agriculture-bretagne.fr